



Comité des fêtes : peut-il récompenser ses bénévoles ?

Par **Baldo**, le **11/12/2011** à **10:10**

Bonjour,

Un comité des fêtes, association loi 1901, recevant des subventions de la mairie peut-il participer partiellement au financement d'un voyage annuel (prise en charge de frais de repas par exemple) pour récompenser ses bénévoles ?

Un grand merci pour votre réponse.
Cordialement